

Madame, Monsieur,

Dès cette année, VaudTax comprend une nouvelle fonctionnalité : **l'envoi de la déclaration d'impôt par internet !**

Pour cela, il vous suffit de remplir, comme à l'accoutumée, votre déclaration avec ce logiciel jusqu'à l'écran comportant le bouton « ENVOYER ».

Nouveauté également : **vous n'avez plus à joindre vos pièces justificatives (certificat de salaire, etc.)** Ne nous les envoyez pas, conservez-les à votre domicile ; elles pourraient vous être demandées par l'administration fiscale en cas de contrôle ponctuel.

Exceptions : les contribuables exerçant une **activité indépendante** et ceux qui détiennent **des dossiers titres bancaires** doivent, comme par le passé, adresser leurs comptes et bilan et/ou leurs relevés fiscaux. Ils peuvent cependant envoyer leur déclaration par internet et leurs pièces par poste. Pour ce faire, ils placeront alors ces pièces dans la fourre format A3 intitulée « Déclaration d'impôt 2011 » qui les identifie (code à barres) et enverront le tout par courrier postal. Il n'est pas nécessaire de joindre la déclaration d'impôt à l'envoi postal si elle a déjà été adressée par voie électronique.

En cas de question, le Centre d'appels téléphonique (CAT) peut répondre au 021/ 316. 00. 00 ou par e-mail : info.aci@vd.ch